



«Tout ce qu'il vous dira,
faites-le » (Jn 2,5b)

DIOCESE D'IDIOFA

L'Evêque

N/Réf. : N° EVID /C.N. 32/14/2012

DECRET PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL POUR LES AFFAIRES ECONOMIQUES

Conformément aux dispositions du code de droit canonique, spécialement en ses canons 492, 493 et 494;

En vue du bon fonctionnement économique et financier de notre diocèse;

Moi soussigné, **José MOKO EKANGA**, par la grâce de Dieu et la bienveillance du Siège Apostolique, **Évêque d'Idiofa**, décrète à ce jour les nominations ci-après:

Art.1 : Sont nommés membres du conseil diocésain pour les affaires économiques, les prêtres dont les noms suivent :

1. Abbé Faustin ANGUS
2. Abbé Flavien NKAY
3. Abbé Justin SHINDA

Art. 2 : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures au présent décret.

Art. 3 : Le présent décret entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Idiofa, le trente et unième jour du mois de Janvier de l'année deux mille douze, en la mémoire de St Jean-Bosco, Prêtre.

+ José MOKO EKANGA

Évêque d'Idiofa